



SEMAINE DE L'AVIATION AFI

11^E RÉUNION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE L'AVIATION CIVILE DE LA RÉGION AFRIQUE-OCÉAN INDIEN (AFI-DGCA/11)

Le Caire, Égypte, le 27 juillet 2026

**INTERNATIONAL
CIVIL AVIATION
ORGANIZATION**



Point 2 de l'ordre du jour: Développements aux niveaux mondial et régional

2

Programme de droit aérien international

Présenté par

OACI

AFI DGCA/11

Le Caire, Egypte, 27 - 31 Juillet 2026

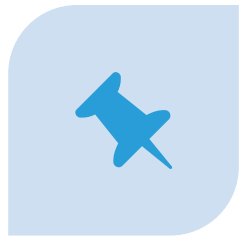
Aperçu général de la présentation

- Recherches et études sur le droit aérien international menées par l'OACI
- Promotion de la ratification des traités relatifs au droit aérien international
- Enregistrement des accords et arrangements aéronautiques au moyen du système WAGMAR
- Prochains événements consacrés au droit aérien international



Recherches et études en cours

menées par la commission des affaires juridiques et avec le soutien du Bureau des affaires juridiques et des relations extérieures



ARTICLE 12 DE LA
CONVENTION DE
CHICAGO



EXAMEN DU RÔLE DE LA
COMMISSION
TECHNIQUE
INTERNATIONALE DES
EXPLOSIFS DANS LE
CADRE DE LA
CONVENTION MEX



EXPLOITATION DES
AÉRONEFS SANS PILOTE
(DRONES)



ACTES OU INFRACTIONS
PRÉOCCUPANT LA
COMMUNAUTÉ
AÉRONAUTIQUE
INTERNATIONALE, Y
COMPRIS LES
CYBERMENACES, QUI
POURRAIENT NE PAS
ÊTRE SUFFISAMMENT
COUVERTS PAR LES
INSTRUMENTS ACTUELS
DU DROIT AÉRIEN



EXAMEN JURIDIQUE DE
L'ANALYSE RÉALISÉE
PAR L'ATRP
CONCERNANT
L'APPLICATION DE
L'ARTICLE 15 DE LA
CONVENTION DE
CHICAGO

Ratification des instruments du droit aérien international



**Convention de Montréal 1999
(Responsabilité du
transporteur aérien): 145 États
Parties (37 États AFI)**



**Convention de Pékin 2010
(sûreté et sécurité): 60 États
Parties (23 États AFI)**



**Protocole de Pékin 2010
(sûreté et sécurité): 60 États
Parties (22 États AFI)**



**Protocole de Montréal 2014
(Passagers indisciplinés) 62
États Parties (23 États AFI)**



**Protocole de 2016 relatif à
l'Art. 50 (a) de la Convention
(augmentation du nombre de
membres du Conseil): 129
ratifications (33 États AFI)**



**Protocole de 2016 relatif à
l'Art. 56 de la Convention de
Chicago (augmentation du
nombre de membres de
l'ANC): 129 ratifications (33
États AFI)**



**Protocole de 1995 relatif au
paragraphe final de la
Convention de Chicago (Texte
en arabe): 71 ratifications (11
États AFI)**



**Protocole de 1998 relatif au
paragraphe final de la
Convention de Chicago (Texte
en chinois): 57 ratifications (7
États AFI)**

Développement depuis l'AFI Aviation Week 2024

6

Actions prises pour promouvoir les ratifications

- L'OACI continue de promouvoir la ratification des traités lors de diverses manifestations et réunions.
- Émission de lettres aux États afin de les encourager à ratifier les traités de droit aérien international.

Action de dépôt des États AFI

Depuis le 8 juillet 2024, 53 nouvelles ratifications des six principaux traités de référence ont été enregistrées par 21 États africains.

Suivi de la progression des États AFI

- 4 États de la région AFI ont ratifié les huit traités sélectionnés : le Gabon, la Namibie, le Rwanda et la Tunisie.
- 2 autres États de la région AFI ont ratifié sept des huit traités sélectionnés : le Botswana et le Ghana.

Enregistrement des accords et Arrangements aériens

WAGMAR

- Enregistrement direct des accords par les points focaux des États.
- L'atelier de l'OACI de 2026 sur le Traité de droit aérien, organisé en Tanzanie, a porté sur l'article 83 bis et le WAGMAR
- Les lettres aux États de tous les bureaux régionaux de l'OACI du premier semestre 2026 invitaient les États à désigner un point de contact WAGMAR.
- <https://dna.icao.int/WAGMAR>.



Prochains événements internationaux relatifs au droit aérien

Évènements à venir

La 40^e session du Comité juridique (Montréal, du 26 au 30 octobre 2026).

Un séminaire juridique se tiendra en République de Corée en 2027.

Le Forum de l'OACI des conseillers juridiques de l'aviation civile (CALAF) se tiendra au Nigéria en 2027.

Suites à donner

La Réunion est invitée à encourager les États de la région AFI à :

- a) Continuer à soutenir les études juridiques de l'OACI
 - Répondre en temps opportun aux enquêtes juridiques ;
 - Participer à l'examen du rapport sur les études juridiques lors de la 40^e session du Comité juridique (LC40) en octobre 2026.
- b) Ratifier les traités relatifs au droit aérien international
 - Renseigner la matrice de suivi des ratifications des traités des DGAC ;
 - Désigner des points focaux pour les questions relatives aux ratifications.
- c) Enregistrer auprès de l'OACI les accords et arrangements aériens
 - Utiliser le système WAGMAR ;
 - Désigner des points focaux WAGMAR.
- d) Participer aux/ accueillir les futurs événements juridiques de l'OACI

Thank You

